

TARIF RÉSIDENTIEL 2023

Forfait « Vacances » valable du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

DOMAINE « LE FLIERS »	CARAVANING « LES GARENNES »
<u>FORFAIT 6 AMPERES</u> 3 070 € TTC	<u>FORFAIT 6 AMPERES</u> 3 365 € TTC
<u>FORFAIT 10 AMPERES</u> 3 405 € TTC	<u>FORFAIT 10 AMPERES</u> 3 680 € TTC
	<u>FORFAIT 25 AMPERES</u> 3 680 € TTC

Escompte pour paiement avant le 5 novembre

Possibilité de payer en plusieurs fois avec majoration (selon affichage au bureau d'accueil)

Les forfaits comprennent :

- **La location d'un emplacement délimité** (surface allant de 100m² à 150m²) **pour 8 personnes** nominatives et deux véhicules.
- **L'accès au Caravaning « Les Garennes » et au Domaine « Le Fliers » toute l'année**, aux animations de saison (concours de pétanque et de belote, lotos, spectacles, soirées dansantes, tournois sportifs, activités pour les enfants et les adolescents...), aux 2 piscines chauffées ouvertes en juillet et août, au complexe Balnéo aquatique couvert (ouvert d'avril à octobre) et aux installations de loisirs (bar, mini-golf, terrains de tennis, terrain multisports, terrains de basket-ball, tables de ping-pong, terrains de pétanque, aires de jeux pour les enfants...). Un étang de pêche est ouvert aux clients (carte de pêche en vente à l'accueil).
- L'équipement nécessaire d'**accès à l'eau, à l'électricité selon l'ampérage désiré 6, 10 ou 25 ampères** et au **tout-à-l'égout**.
- Les emplacements 25 ampères aux Garennes et certains emplacements 10 ampères au Fliers bénéficient d'**un forfait gratuit annuel de 15 m³ d'eau et de 500 kwh d'électricité** (compteurs individuels). Au-delà de ce forfait gratuit, facturation de la consommation supplémentaire en eau et en électricité conformément aux tarifs affichés au bureau d'accueil.
- Certains emplacements au Fliers sont alimentés en eau toute l'année et bénéficient d'**un forfait gratuit annuel de 15 m³ d'eau** (compteurs individuels). Au-delà de ce forfait gratuit, facturation de la consommation supplémentaire en eau conformément aux tarifs affichés au bureau d'accueil.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de séjour.
- La TVA à 10%.

A noter :

- *Les emplacements 25 ampères bénéficient de l'alimentation en eau et en électricité toute l'année.*
- *Pour les emplacements 6 ou 10 ampères : du 01 novembre au 31 mars, l'électricité est coupée mais le client a la possibilité de faire remettre le courant pour une période déterminée d'au maximum 15 jours en continu. L'eau est également coupée pendant les périodes de mise hors gel, mais un sanitaire reste ouvert en accès gratuit.*